

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 8 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 22 mai 2023.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes GENTIL DESCARRIERES Catherine et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry et BILLARD Eric, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes FOUCHER (Pouvoir à Mr RIGUET), FRASER (Pouvoir à Mr BILLARD) et Mr HANOCQ (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Secrétaire de séance : Mme GENTIL DESCARRIERES

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2023.

1°) SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX - CONVENTIONS

Mr Billard, intéressé au dossier, s'est retiré lors des discussions et délibérés.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des subventions accordées de l'ordre de 30 % du montant TTC des travaux d'isolation extérieure sur les deux logements communaux :

- | | | |
|------------------------------------|---|----------|
| - Logement 4 rue de la Chevallerie | : | 16 709 € |
| - Logement 41 rue de la Mairie | : | 6 575 € |

Mme le Maire indique qu'une convention pour le logement de la Chevallerie est à signer avec le Département.

Le Conseil municipal valide la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

2°) AVIS SUR LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES AU NIVEAU EOLIEN

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats d'un comité de pilotage (COFIL) qui s'est réuni avec des élus sur le territoire Vals de Saintonge afin d'élaborer un projet de guide des bonnes pratiques pour de futurs projets éoliens.

Les critères proposés sont les suivants :

Critères géographiques pour les éoliennes :

- distance minimum de 700 mètres des habitations,
- distance minimum de 200 mètres des voies ferrées, RD et ligne HT/THT,

- exclusion des secteurs Natura 2000/ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I et de type II,
- exclusion des boisements,
- distance minimale de 6 km des monuments classé UNESCO (Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et l'Église Saint-Pierre d'Aulnay),
- distance minimale de 5 km de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Y et 25 km Base Aérienne 709 de Cognac,

Critère d'acceptabilité :

- avis favorable du conseil municipal de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

À ce stade, le COPIL souhaite que les conseils municipaux puissent se prononcer par délibération de principe sur :

- les critères géographiques proposés
- leur positionnement favorable ou défavorable quant à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

Le Conseil Municipal de Coivert donne un avis favorable pour les critères géographiques et un avis défavorable pour l'installation de nouveaux projets éoliens sur son territoire.

3°) CONTRAT DE PROXIMITE DEPARTEMENT/COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme le Maire indique que ce contrat a été envoyé par mail à tous les conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ce contrat de proximité est un partenariat entre le Département, la Communauté de Communes et les communes pour l'aide que peut apporter le Département dans nos territoires.

Le Conseil Municipal valide ce contrat et autorise Mme le Maire à le signer.

4°) TRAVAUX DE DEBERNAGE

Mme le Maire indique qu'il serait opportun de prévoir des travaux de débarnage sur plusieurs chemins communaux.

Des chiffrages ont été demandés :

- Hidreau : 0,70 € le ml avec fourniture des remorques
- Jaguenaud : 0,39 € le ml (balayeuse comprise)

Le Conseil Municipal souhaite voir s'il serait possible que ce travail soit fait par l'agent communal. Un essai sera fait pour voir le résultat.

5°) DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire indique qu'une DM est à prévoir suite au dispatchage par la Trésorerie de la facture SEC TP dont les crédits étaient prévus initialement en fonctionnement alors qu'ils souhaitent qu'elle soit scindée en plusieurs articles budgétaires dont 2 en investissement.

Egalement, suite à la réactualisation des devis du Syndicat de la Voirie pour les panneaux de signalisation dans les lieux-dits, des crédits supplémentaires sont à prévoir par DM.

Le Conseil Municipal valide les crédits supplémentaires par DM.

6°) QUESTIONS DIVERSES

Projet ombrières

Mme le Maire indique que le projet est en statu quo actuellement. Le permis de construire est encore valable 1 an1/2.

La séance est levée à 21h45.